



ORDRE INFIRMIER

Déni de démocratie, une minorité majoritaire !



L'Assemblée nationale confirme dans la loi de santé l'existence de l'ordre national infirmier.

L'intersyndicale, qui depuis près de 10 ans s'oppose à cet ordre, analyse cette décision comme un soutien d'élites envers l'ordre et un refus d'écoute de la majorité des professionnel-les.



Une immense majorité s'oppose à l'existence d'un ordre professionnel, alors que les lobbies qui y sont favorables ne représentent qu'une minorité d'infirmiers (ères) dont certains ne sont même plus en exercice.

Il y a en France 620 000 infirmier(e)s en activité. L'ordre national infirmier revendique, sans en faire la preuve, 170 000 adhérents, mais parmi ceux-ci nous dénonçons que nombre d'entre eux l'ont été contraints.



La démocratie du nombre doit être plus forte que les lobbyings ! 9 ans après sa création, 450 000 infirmier-es demeurent non adhérents à l'ordre, parce qu'ils et elles n'en veulent pas !

Ils et elles doivent être entendu-es.



Nous continuons de demander à la Ministre de la santé, au Premier ministre et au Président de la République, aux députés et sénateurs d'abroger l'ordre infirmier et de réintégrer les missions données à cet ordre au sein de la sphère publique de l'État.

Paris le, 7 décembre 2015



Contacts :

CFDT - 01 56 41 51 98 nperuez@sante-socialx.cfdt.fr

CFTC - ccumin@cftc-santesociaux.fr

CGT - 01 55 82 87 49 sg@sante.cgt.fr

FO - 06 19 69 01 74 fo.sante-socialx@fosps.com

SNICS-FSU - 06 87 95 82 70 snics@wanadoo.fr

SUD - 01 40 33 85 00 contact@sudsantesociaux.org

UNSA Santé Sociaux - 01 45 51 98 29 unsasantesociauxkarinerogier@gmail.com



SANTÉ et SOCIAUX